

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Arrêté du 6 octobre 2004 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R.111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE0410359A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition de l'organisation professionnelle intéressée et après avis du ministre compétent,

Arrête :

Article 1^{er}

I. L'article 4 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour le représentant des professions intervenant à l'acte de construire :

M. Chandeze (Alain), membre suppléant.

II. La nomination de M. Chandeze (Alain) intervient en remplacement de M. Aubry (Patrick) pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Frais à Paris, le...

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,*

P. Schwach